

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 19/08/2024 au 23/08/2024.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19/08/2024 au 23/08/2024 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
19-08-24	45	269,8000	272,0000	269,0000	12.141,00
20-08-24	130	272,7154	274,0000	271,0000	35.453,00
21-08-24	55	271,5455	272,0000	271,0000	14.935,00
22-08-24	114	268,7193	266,0000	271,0000	30.634,00
23-08-24	129	265,8760	266,0000	265,0000	34.298,00
Total	473	269,4736			127.461,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 23/08/2024, le nombre d'actions rachetées depuis le 2 octobre 2023 était de 33 076 (2,0 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 8 688 396,01. L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).